



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2014

N° 2014-10-17-09

**LOCATION DU MINIBUS
ACTUALISATION DU TARIF**

Le 17 octobre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 8 octobre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – Mme MILLOT – M. CHOUARD – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

Mme MARTIN	donne pouvoir à	M. FENAT
Mme THILLY	donne pouvoir à	Mme MILLOT
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET		

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Procurations : 3

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme DETERM

**9/ LOCATION DU MINIBUS
ACTUALISATION DU TARIF**

Rapporteur : M. FAUCONNET

La commune met à disposition des associations le minibus de la commune.

Par délibération n° 2009-20 du 27 mars 2009, le tarif de location a été actualisé au prix de 0,21 € le kilomètre, les frais de carburant restant à la charge de l'emprunteur.

Il vous est proposé de répercuter le coût d'entretien des véhicules, hors carburant, aux utilisateurs de notre véhicule.

Le tarif kilométrique de la location passerait donc de 0,21 € à 0,33 € pour les associations fagniérottes et 0,40 € pour les associations extérieures à compter du 1^{er} novembre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, éducative et vie associative du 6 octobre 2014 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 7 octobre 2014,

OÙ l'exposé qui précède,

ADOpte les tarifs suivants :

- 0,33 € du kilomètre pour la location du minibus communal pour les associations fagniérottes,
- 0,40 € du kilomètre pour la location du minibus communal pour les associations extérieures.

Les tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} novembre 2014.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23

- Voix contre : 2

- Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX